L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 72 rue St. Charles.

NOUVELLES-ORLEANS,

DIMANCHE, 14 DÉCEMBRE 1879

La politique en France.

Délibérations des groupes de la gauche.

Nous lisons dans la *République française* du 2 décembre :

Les représentants des divers groupes de la majorité républicaine se sont réunis à quatre heures dans le premier bureau.

Assistaient à la réunion: MM. Christophe, Philippotteaux, Germain, du centre gauche; Bernard Lavergne, Langlois, Joson, Camille, Sée, Lévêque, Hinzelin, Devès, Louis, Lagrand, Senard et Wilson, de la Gauche: Henri Brisson, Boysset, Allain Target, Dréo, Brelay, Spuller, Floquet, Varambon, Gatineau, Rathant, Rebeuse, de l'Union républicaine; Louis Blanc, Madier-Montjau, Lockroy et Clémenceau, de l'Extrême-Gauche.

M. Lockroy, prenant le premier la parole n'est dénoncé que le groupe de la Gauche, sans consulter les autres groupes, ait cru devoir faire une démarche auprès du président du conseil, démarche qui ne pouvait d'ailleurs aboutir à aucun résultat sérieux.

M. Bernard Lavergne a expliqué dans quels sentiments cette démarche avait été décidée; il a déclaré qu'elle ne pouvait entraver la liberté des différentes fractions de la majorité républicaine.

La discussion s'est ensuite engagée sur l'utilité, la nécessité d'une interpellation à adresser au ministère. Un membre du groupe de la Gauche a demandé si l'on était décidé à adresser une interpellation au sujet de l'affaire Gent, exprimant cette opinion qu'avant d'interpeller sur la question du personnel il fallait attendre la réponse du ministère promise par M. Waddington.

Cet avis a été combattu par plusieurs membres de la réunion. M. Joson a fait observer qu'avant de se résoudre à adresser une interpellation qui pourrait amener la chute du cabinet actuel, il était nécessaire de savoir quel ministre pourrait lui succéder. Ce ministère existait-il ? Etait-il possible d'en désigner les éléments supérieurs à ceux qui constituent le cabinet que nous possédons aujourd'hui.

M. Clémenceau, combattant la théorie développée par M. Joson, a fait remarquer que la Chambre n'avait pas à s'occuper de pareilles questions, le choix, la formation des ministères appartenant au chef de l'Etat, au président de la République.

M. Floquet a prononcé alors un discours qui a produit, assure-t-on, une vive impression sur les membres de la réunion. Il a retracé les inconvénients, les périls de notre situation politique intérieure. Il a montré le gouvernement manquant de programme, ne sachant pas commander à tous les fonctionnaires de ses administrations. Il a présenté un tableau de l'administration de la justice qui en est arrivée à une anarchie telle dans son propre sein que des tribunaux ouvertement attaquent la représentation nationale, flétrissent dans certains jugements les discours prononcés par des magistrats républicains. Il a insisté sur les dangers qu'un pareil désordre pouvait faire sourir à la République, au pays.

M. Henri Brisson a proposé alors aux représentants des divers groupes de la Gauche, pour sortir de la situation manvaise dans laquelle on se trouve engagé, de s'entendre sur un programme politique commun et d'en fixer les articles. Ce programme deviendrait un programme de gouvernement, le programme ministériel.

Cette proposition, combattue par M. Clémenceau, a été adoptée à l'unanimité des membres présents moins quelques voix de l'Extrême Gauche.

La réunion a décidé qu'elle se réunirait tous les jours jusqu'à ce qu'elle ait élaboré ce programme politique.

Les membres de l'Union républicaine, au nombre de soixante-dix environ, se sont réunis hier dans le local du quatrième bureau, sous la présidence de M. Henri Brisson.

M. Viette a donné communication au groupe d'une proposition de loi tendant à certaines incompatibilités entre la qualité de membre du Parlement et certaines fonctions dans les sociétés financières. Il a déclaré que le principe était juste, mais que le libellé pouvait recevoir des modifications. Il a invité les membres du groupe à bien vouloir lui soumettre leurs observations dans un bref délai, car le projet sera déposé dans quelques jours.

Le groupe a décidé que prochainement la question soulevée par M. Viette serait discutée et tranchée.

Voici cette proposition :

Considérant que, dans un pays qui réclame justement de nombreuses réformes, au moment où il est nécessaire de mettre un frein à certaines entreprises financières, l'indépendance du Parlement doit être absolue ;

Considérant que l'incompatibilité entre les fonctions publiques et la qualité d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance d'une Société financière, commerciale ou industrielle, s'impose à tel point qu'elle est devenue une règle pour les membres du gouvernement et de nos grandes administrations et pour l'ordre des avocats.

Pour ces motifs, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre la proposition de loi suivante :

ARTICLE UNIQUE

La qualité de sénateur et de député est incompatible avec celle d'administrateur, de membre du conseil d'administration, de membre du conseil de surveillance, d'agent et d'employé d'une société anonyme, d'une société en commandite et d'une société à responsabilité limitée.

Sont exceptées de la présente disposition les sociétés constituées uniquement et exclusivement en vue de l'exploitation d'un journal.

On a abordé ensuite la question de savoir quelle attitude il convenait de prendre vis-à-vis du ministère.

M. Lockroy, après avoir rappelé les attaques dont le ministère est l'objet depuis assez longtemps, a exprimé le désir de voir enfin l'Union républicaine décider une fois pour toutes si ce groupe parlementaire doit attaquer ou ménager le cabinet. Dans la pensée de l'orateur il est impossible que l'Union républicaine ouvre de sa responsabilité les fautes qui ont été commises pendant les vacances par le ministère.

Sur la proposition du président, un certain nombre de députés ont fourni des renseignements sur les sentiments des populations qu'ils représentent.

M. Lelièvre a déclaré que les républicains de l'Est se plaignaient vivement de ce que le ministère n'eût pas de ligne de conduite bien fixe. La question de l'amnistie, dit-il, n'est pas celle qui intéresse le plus l'opinion dans les départements. Si les républicains de la Chambre se déterminaient à passer une interpellation au sujet de cette loi d'amnistie, ils chasseraient un mauvais terrain. La question des fonctionnaires, au contraire, est brûlante. Un grand nombre d'agents payés par la République intègent ouvertement contre elle. M. Lelièvre a constaté—et son assertion a été combattue par plusieurs de ses collègues—que dans certains ministères et en particulier le ministère de la justice on avait fait beaucoup au point de vue de la épuration du personnel. Dans d'autres ministères, au contraire, on a conservé, en y nommant des adversaires connus du gouvernement républicain.

L'orateur s'est prononcé pour des remontrances à adresser au ministère, suivies à bref délai d'une interpellation.

M. Duclaud, de la Charente, faisant allusion à l'élection du maréchal Canrobert comme sénateur de ce département, a appliqué dans quelles conditions cette élection s'est faite. Le préfet, dont l'activité et la bonne volonté ne peuvent être suspectées, voit son œuvre entravée par ses bureaux, et par les chefs de service. Comme M. Lelièvre M. Duclaud est d'avis que l'amnistie ne doit pas être choisie comme l'objet de l'interpellation. Il convient de faire une interpellation ayant un caractère général.

M. Lebaube a signalé l'étonnement et le mécontentement que causait à son électorat l'inaction du ministère.

M. Madand a constaté qu'un grand nombre de nominations nouvelles étaient faites dans à l'intérieur de représentants républicains trop faibles à donner leur patronage.

M. Bouvet a prononcé un discours dans lequel il a constaté la nécessité de trouver à une interpellation. Les différents républicains, exprimant les sentiments de leurs commettants, ne s'adressent pas à la personne même des ministres; ils ne mettent pas en doute leur sincérité politique, mais ils doivent constamment agir ainsi. Les membres du cabinet n'ont-ils pas un programme commun lorsqu'ils sont arrivés aux affaires. Cependant, on les a accusés. On s'est gardé de les frapper en brèche. On les a entourés de l'atmosphère la plus sympathique qui ait jamais entouré le berceau d'un ministère. Cependant ils ont peu fait, et généralement quand ils ont agi, ils se sont trompés. Le groupe de l'Union républicaine, à différentes reprises, a dû dans ses votes se séparer d'eux, et l'expérience depuis a démontré que dans ces circonstances la raison avait été de son côté. Le groupe s'est montré un parti du gouvernement chargé d'exécuter et ayant un sens véritablement politique. Avec la grande autorité qui s'attache à sa personne, le président de la Chambre disait hier qu'il fallait aboutir. Il a bien à tous les points de vue, de l'impuissance malheureusement trop prouvée du ministère, au point de vue de la dignité de la Chambre et de son crédit à sauvegarder, au point de vue des volontés du pays qu'il faut exécuter, une interpellation générale s'impose.

M. Floquet a déclaré qu'il croyait, lui aussi, nécessaire d'avoir une explication devant le pays. Ce qui importe, comme on l'a dit, c'est de rétablir l'ordre dans la machine gouvernementale. On vit dans une sorte d'anarchie, dans laquelle on voit l'insurrection des vieilles influences sociales se lever impunément contre la République. Certaines tribunaux attaquent audacieusement les procureurs généraux républicains et la Chambre elle-même. Il est nécessaire, il est urgent que le gouvernement fasse sentir son autorité. L'interpellation est donc indispensable.

A l'unanimité, les membres de l'Union républicaine ont déclaré qu'ils étaient d'avis qu'une interpellation ayant un caractère général eût lieu, et ils ont chargé leur bureau et le comité directeur de s'entendre sur ce point avec les autres groupes de la Gauche.

M. Gatineau, tout en approuvant les plaintes de ses collègues en ce qui concerne le maintien des fonctionnaires réactionnaires, est cependant d'avis qu'il faut faire crédit encore durant quelques semaines au ministère.

M. le président Brisson invite la réunion à émettre un vote sur la proposition d'interpellation sur la politique générale.

A la presque unanimité, l'Union républicaine décide qu'il faut interpeller le gouvernement. Cette décision reste toutefois subordonnée à la résolution que prendront les autres groupes de la gauche.

Presque au même moment où l'Union républicaine était en séance, les membres de l'Extrême Gauche se réunissaient sous la présidence de M. Louis Blanc également au Palais-Bourbon.

M. Madier de Montjau a insisté sur la nécessité qu'il y avait d'interpeller immédiatement le ministre de la marine au sujet de la révocation de M. Gent. A ce sujet, il a raconté en termes émus et sympathiques la vie de M. Gent avec lequel il a fait son droit et qu'il n'a jamais quitté de vue.

La réunion s'est occupée ensuite de la question de savoir s'il y avait lieu de faire une interpellation générale.

MM. Clémenceau, Lockroy et Georges Périn ont fait observer qu'il convenait avant de prendre une résolution quelconque, de connaître le résultat de la discussion engagée sur ce même sujet dans la séance de l'Union républicaine.

Cette observation a été accueillie favorablement, et l'Extrême Gauche a délégué MM. Clémenceau et Lockroy pour se mettre en communication avec l'Union républicaine.

En résumé, l'Extrême Gauche a décidé, comme l'Union républicaine, que l'interpellation sur la politique générale devait précéder toute interpellation ayant un caractère particulier. L'incident Gent se trouverait ainsi ajourné.

Dans la réunion des bureaux des groupes de la Gauche, M. Bernard Lavergne a fait connaître le résultat d'une entrevue qu'il a eue ce matin avec M. Waddington, président du conseil des ministres.

M. Bernard Lavergne a rappelé qu'il avait été délégué avec MM. Langlois, Camille Sée et Wilson par la Gauche républicaine pour exposer à M. le président du conseil, ainsi qu'aux ministres de la justice et des finances, le désir de tous ses collègues qu'il soit procédé dans un très court délai au remplacement de tous les fonctionnaires hostiles au gouvernement républicain.

M. Waddington a accueilli avec beaucoup de cordialité les mandataires de la Gauche républicaine et a déclaré qu'il retenait les observations qu'on venait de lui adresser au sujet du personnel pour en entretenir demain le conseil des ministres.

M. le ministre des affaires étrangères a ajouté que les républicains étaient parfois trop bienveillants. Il les a engagés à bien réfléchir avant de recommander des candidats. Souvent ils appuient très chaleureusement des fonctionnaires que l'on accuse plus tard d'être réactionnaires.

M. le président du conseil a annoncé en outre aux délégués de la Gauche républicaine que M. le garde des sceaux allait déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi concernant la magistrature.

Il a ajouté que M. le ministre des finances venait de faire faire un relevé des fonctionnaires de son administration département par département, afin de montrer les modifications qu'il a déjà apportées dans son personnel.

La Question de l'Amnistie.

Le *Journal officiel* publie le rapport suivant, adressé par le ministre de la justice au Président de la république :

Paris, le 26 novembre 1879.

Monsieur le Président,

Lorsque vous avez été appelé à la présidence de la république, une de vos premières préoccupations a été de savoir quelle était exactement la situation de tous les individus condamnés pour faits se rattachant à l'insurrection de 1871.

A la suite d'un premier travail que je m'étais empressé de prescrire pour satisfaire à votre désir, il a été constaté que le nombre des individus condamnés, soit contradictoirement, soit par contumace, par les conseils de guerre ou par les Cours d'assises, non graciés et non libérés au 31 janvier 1879, était de 4,311.

Bien que l'insurrection de la Commune, accomplie au lendemain même de nos désastres, sous les yeux de l'ennemi triomphant, ait été et doive rester toujours le plus grand des crimes, vous avez pensé, vous inspirant d'ailleurs des sentimens de la grande majorité des représentans du pays, que le moment était venu d'entrer plus avant dans la voie de l'indulgence, et qu'il convenait, dans un double intérêt d'humanité et d'apaisement politique, d'ouvrir les portes de la patrie et de réintégrer dans leur droits un grand nombre de condamnés à l'égard desquels huit années passées soit au delà des mers, soit dans les prisons de France, soit en exil, constituaient une suffisante expiation. C'est dans cet esprit qu'a été présentée par vous et votée par le Parlement la loi du 3 mars 1879.

Cette loi déclarant amnistiés tous les condamnés, soit contradictoirement, soit par contumace, pour crimes ou délits politiques, n'ayant pas subi antérieurement de condamnations à plus d'une année d'emprisonnement pour crimes ou délits de droit commun, qui se trouvaient déjà graciés ou libérés, ou qui obtiendraient leur libération ou leur grâce dans un délai de trois mois à partir de sa promulgation. Elle imposait ainsi dans ce délai restreint l'examen des 4,311 dossiers concernant les individus qui se trouvaient encore sous le coup des condamnations prononcées contre eux. Il y avait en outre à statuer sur le sort d'un grand nombre d'individus contre lesquels le tribunal correctionnel de la Seine avait prononcé par défaut des condamnations pour délits d'usurpation de fonctions ou d'arrestations arbitraires, commis pendant la période insurrectionnelle.

Ce travail considérable a été exécuté dans le délai de trois mois fixé par la loi. Les 4,311 dossiers ont été examinés. La situation de chaque condamné a été consciencieusement appréciée et a fait l'objet soit d'une décision gracieuse, soit d'une décision de rejet.

Il a été, dans le même délai, statué à l'égard de bien des cas qui, à raison des délits ci-dessus indiqués, avaient occasionné des condamnations de police correctionnelle.

Avant de vous faire connaître les résultats de la loi du 3 mars 1879, il convient tout d'abord de vous exposer les idées qui ont présidé à l'application de cette loi et qui ont déterminé les décisions intervenues en faveur d'un grand nombre de condamnés.

"Il a semblé qu'il convenait, pour se conformer à vos intentions et à celles du Parlement, d'exclure du bénéfice de la loi d'amnistie les membres de la Commune qui ont été accusés de crimes de droit commun contre les personnes (assassinats, meurtres, violences graves) qu'en état insurrectionnel ne saurait [illegible]

1° Les condamnés qui, indépendamment de leur participation à l'insurrection, ont commis des crimes de droit commun contre les personnes (assassinats, meurtres, violences graves) qu'en état insurrectionnel ne saurait [illegible]

2° Les condamnés qui, indépendamment de leur participation à l'insurrection, ont commis des crimes de droit commun contre les propriétés (incendies, vols, détournements);

3° Les condamnés ayant des antécédents judiciaires; et on a pris soin d'éliminer ceux ne concernant pas des antécédents judiciaires toutes les condamnations pouvant avoir un caractère politique, plus que toutes celles prononcées pour [illegible] rébellion, vols de armes [illegible] autres délits n'impliquant pas de [illegible] grave la probité ou la moralité des condamnés. Aucun parti politique ne saurait revendiquer l'amnistie pour les assassins, les meurtriers, les incendiaires, les voleurs et les repris de justice, à l'égard desquels, d'ailleurs, des commutations ou des réductions de peine ont déjà intervenues ou interviendront ultérieurement, suivant la conduite des individus, comme cela a lieu pour toutes les affaires de droit commun.

Enfin, une dernière catégorie de condamnés a paru devoir être définitivement écartée au point de vue de l'application de la loi d'amnistie. Cette catégorie doit se subdiviser en deux parties. Elle comprend, d'une part, un petit nombre d'individus qui, en dehors de toute considération politique et pour des causes d'indignité que nul ne saurait contester, doivent être exclus d'une mesure d'indulgence. Elle comprend d'autre part, un nombre également restreint, des hommes qui, gravement compromis dans l'insurrection du 18 mars, ont à l'étranger, d'après tous les renseignements, recueillis une attitude telle qu'ils rendent, en fait, toute mesure d'indulgence impossible à leur égard. Loin d'être disposés à donner leur concours au gouvernement de la république, "ils se glorifient, ainsi que l'un d'eux l'a écrit, d'avoir participé à la Commune; ils déclarent ne les a pas désavoués"; ils parlent dans leur doctrine: "d'un terrible châtiment que réserve le prolétariat pour venger ses martyrs"; ils appartiennent au parti de la Commune révolutionnaire qui prédit la revanche prochaine on qui l'appelle de tous ses vœux. Le gouvernement ne saurait désarmer en présence d'une pareille attitude; il a d'ailleurs la conviction qu'en ajournant toute mesure de clémence à l'égard de ce petit groupe de condamnés, il ne fait qu'interpréter fidèlement les intentions du Parlement.

En dehors des catégories ci-dessus indiquées, la loi du 3 mars 1879 a été appliquée en faveur de tous les autres condamnés.

Le rapport se termine par des statistiques déjà connues sur les amnisties.

On sait que M. Leroyer le ministre auteur de ce rapport a donné sa démission.

Dépêchez-vous. — Dépêchez-vous si vous voulez participer à la chance du prochain tirage de la Loterie de la Louisiane ! Dépêchez-vous-en lorsque ce journal paraîtra, le dimanche ne comptant pas pour les affaires, vous n'aurez plus qu'un jour pour acheter des billets de la dite Loterie, et n'oubliez pas que un billet ne coûte que $10 et qu'avec ce très léger montant vous pouvez vous faire une fortune et des rentes considérables pour le reste de votre vie. C'est beau, c'est séduisant, et bien que tout le monde soit appelé et qu'il n'y ait que fort peu d'élus, c'est-à-dire de heureux favorisés, les heureux sont tellement heureux qu'ils font envie à tout le monde. Donc un billet de loterie n'est pas une chose à dédaigner.

☞ Coiffez-vous élégamment et à bon marché à la chapellerie Robt. E. Lee.

UN AVERTISSEMENT AUX AMATEURS DE MUSIQUE—Les personnes qui désirent faire l'acquisition d'un bon piano peuvent s'adresser en toute sûreté à l'établissement si anciennement et si honorablement connu de M. Louis Grunewald, sous la salle Grunewald, 14—22 rue Baronne. On est certain d'y trouver les plus beaux pianos qu'on fabrique dans le monde, tels que les Steinway, les Knabe et les Pleyel, et notons que cette maison les vend à un bon marché extraordinaire et à des conditions faciles.

A quoi sert de dépenser de l'argent pour un piano si on n'a qu'une épinette? Ce qu'on désire c'est un piano et non un meuble de fantaisie pour orner son salon. Or, combien y a-t-il de pianos annoncés pompeusement par des fabriques à bon marché et qui ne sont que des boîtes de fantaisie avec un pauvre mécanisme qui marche mal ou se dérange au bout de peu de temps. Si peu qu'on paie pour une boîte de ce genre, c'est de l'argent perdu. On vous dira que ces meubles valent les Steinway, les Knabe ou les Pleyel, ne vous laissez pas leurrer par des promesses. Plus on vous fait les conditions belles, plus vous devez être sur vos gardes, et ne pas acheter un instrument sans vous rendre compte de ce qu'il vaut.

Depuis 25 ans, M. Grunewald s'est efforcé de mériter et de garder la confiance de ses clients et du public, et il continuera à s'en rendre digne en offrant les meilleurs instruments qu'il y ait dans le monde au prix les plus bas. Une visite à ces beaux magasins convaincra ceux qui nous lisent de la loyauté avec laquelle cette maison traite les acheteurs.

Achetez votre charbon aux plus bas prix du marché, chez Hy. J. Montagnet 4 rue Carondelet.

CE QUE L'ON A CHEZ

Marx Frères

Pour $6,85, Pour $6,85

1 Paletot
1 Pantalon
1 Gilet
1 Chapeau
1 Chemise Blanche
1 Col de Chemise
1 Cravate
1 Mouchoir
1 pre de Chaussettes

Pour $6.85 — Pour $6.85

POUR $4.95 — POUR $4.95

Un pardessus valant partout $6,50

Habillements pour petits Garçons 3 à 3.00.

Pour Hommes! Pour Hommes! Habillements complets à $4.95.

45 Sous! 45 Sous! Pour les jolis CHAPEAUX BIBI.

Malgré la hausse! Malgré la hausse! Nous continuons à vendre nos CHAPEAUX durs, pour hommes à 95 Sous.

Toutes les marchandises ci dessus sont fraîches et peuvent satisfaire les plus connaisseurs et les plus pauvres en sous.

Le décrepit des blanchisseuses! Le décrepit des blanchisseuses! C'est la CHEMISE à 50 cents avec deux cols qui se vend chez Marx Frères.

Chaussettes économiques! à 60 cents la douzaine chez Marx Frères.

NOTRE VOGUE.

Lelièvre a toujours été notre but, nous ne voulons qu'à petit fixe de façon que personne ne puis plus que le prix raisonnable, et l'on sait que c'est le seul moyen de réussite, aujourd'hui nous avons tellement compris cette partie de notre clientèle pour l'acheteur, que toutes les réglos imaginables sont strictement observées chez nous. Le commerce que nous avons pu mériter jusqu'à ce jour, nous le devons tout simplement à la plus populaire de la Nouvelle Orléans, et nous espérons qu'en retour il continuera d'activité et en offrant toujours le bon marché inavouvable jusqu'à l'exigence la plus parfaite, nous marcons fidèle de notre établissement la grande maison d'habillements de travailleur. Espérant que vous voudrez bien, voyageurs de tous les pays, faire une visite à notre magasin. Nous vous prions d'agréer à l'avance nos remerciements.

MARX FRÈRES,
72 rue du Canal.

N. B.—La maison ouverte le DIMANCHE 15 nov.—

A. CAPITON,
MARCHAND-TAILLEUR,
No 2 rue Carondelet,
Près Canal.

SPÉCIALITÉ pour Habillements sur mesure et de confection, plus pure tout à fait nouvelle, chez lui seul existe genre de pelleuse de villes, coupe élégante et parfaite, prix modérés, le tout fait avec des marchandises de 1er ordre.

A des prix très raisonnables.

2 nov—6mb, 16m.

SPECTACLES BALS, &c.

THEATRE DE L'OPERA.
RUE BOURBON.

Grand Opéra de Stagnicoch.

Avant-dernière semaine de la saison du Grand Opéra Italien.

CE SOIR, DIMANCHE, 14 DÉCEMBRE,

IL TROVATORE.

Leonora, Mlle Teresina Singer; Azucena, Mlle Melocco; Inez, Mlle Arconi; Manrico, Sig. Petrovich; Conte di Luna, Sig. Sparavigna; Fernando, Sig. Worwarko; Ruiz, Chalmeau, S. Sachemann.

Lundi soir, 15 décembre, 12me soirée d'abonnement—1re représentation de Hugenots. Avec la concours des trois Prime Donne Angéliques — Lablanche, Lotti, Ricci, Lammertal, Gottschalk, Cassomary.

Mardi soir, 1re fois—Régoletto—Mlle Litza, Mlle Melocco, Baldanza, Scotti.

Mercredi soir—Bénéfice de Mlle Singer—1er et 2e acte de Norma, et pour la 1re fois en Amérique, deux des principaux tableaux du nouvel opéra de Rolla, MARYTOPHIL, par la troupe au grand complet.

Jeudi, 1re fois à la Nouvelle-Orléans, Odrey, par Bizet.

PRIX POPULAIRES—On peut se procurer des places au magasin de musique de Werlein, et le dimanche, à l'Opéra, de 9 à 5 heures. 14 déc—

THÉATRE DE L'OPÉRA.
RUE BOURBON.

Mercredi soir, 17 décembre.

Bénéfice de la chanteuse favorite, Mlle TERESINA SINGER,

Qui a été apparaître dans le 1er et le 2nd acte de NORMA,

Assistée par Mlle VALERI A. Signor PETROVICH, CASTELMARY.

Et pour la première fois en Amérique, dans le 3me acte du Grand Opéra de Rolla,

MEPHISTOPHELES.

Assistée par Mlle BERTA, RICCI, PETROVICH, CASTELMARY.

Chef d'orchestre, S. BEHRENS.

On peut se procurer malheureusement les tickets et places pour le bénéfice de Mlle SINGER, au magasin de Musique de Werlein, rue du Canal. 14déc—

UNE GRANDE FOIRE
—AU PROFIT DU—
BATAILLON ALLEMAND,

Sera tenue à l'Exposition Hall,

Du 16 déc. au 22 déc. inclusivement,

Sous le patronage et la direction active des dames ci-dessous :

Mme Thos J. Semmes,	Mme J. Kruttschnitt,
.. Ad. Meyer,	.. Aug. Reichard,
.. Victor Meyer,	.. Dr Folwell,
.. Isaac Meyer,	.. Gen. H. Roselius,
.. Max Hermann,	.. S. Beyt,
.. Chas. E. Fenner,	.. Dr Guéneau,
.. John Glynn, Jr.,	.. J. Fleitz,
.. A. Yates,	.. Kleinpeter,
.. Th. Hellmann,	.. A. Isnacoo,
.. L. Chotard,	.. Pr. Wagner,
.. Wm M. Owen,	.. R. Wilson,
.. Von Mysenburg,	.. A. Britton,
.. C. Shakmayer,	.. Chas F. Bock,
.. R. H. Desdunes,	.. E. Rey,
.. Dr Lesser,	.. Dr Schumacher,
.. F. Kreusler,	.. C. Thierer,
Mlle Schaeppler,	.. G. T. Beauregard,
Mme Leonhard,	.. J. M. Baker,
.. Kock,	.. Wm Pierce.

Programme.

MARDI SOIR, 16 déc—Ouverture de la Foire par le Président de la république FRANCIS T. HERMILLA, à 8 heures, après une parade du bataillon.

MERCREDI, 17 déc—Le maire I. W. Pitot, accompagné des Administrateurs de la ville, visitera la Foire.

JEUDI, 18 déc—Réception des consuls et des représentants des nations étrangères.

VENDREDI, 19 déc—Vente de 12 à 1 heure. Concert et des diverses compagnies militaires.

SAMEDI, 20 déc.—Ce jour-là sera consacré aux enfants. Il seront reçus des chefs Arbre de Noël garni de jolis présents, représentations dramatiques, danses de 4 à 6 h. du soir; amusements divers. Du midi à 9 h. du soir, le prix d'entrée sera pour les adultes de 25 cts et pour les enfants de 15 cts. Chaque enfant recevra un cadeau. Après 6 h., admission comme de coutume.

DIMANCHE, 21 déc.—On commencera ce jour-là à 2 h. Concert d'union et d'amitié, qui ont obligamment offert leurs services.

LUNDI, 22 déc—Clôture de la Foire, nuit de gala, grand bal.

OBSERVATIONS.—Toutes les mesures ont été prises pour que la Foire soit très attrayante. Les dames patronesses seront secondées par un grand nombre de jeunes filles et de jeunes gens ainsi que par un comité du Bataillon.

La Foire, restera ouverte tous les jours à 6 h. du soir, excepté samedi et dimanche, et fermera à 1 h. du matin, excepté le dernier jour, (lundi) qui sera fermé par la loi.

Exécution de morceaux concertants, etc., pendant toute la semaine, par la musique du Bataillon, sous la direction de Jos. A. Sporer.

Prix d'entrée, 25 cts; enfants au-dessous de dix ans, gratis. On entre par les rues St Charles et Carondelet. "The Eight" journal officiel de la Foire sera publié tous les jours et contiendra les programmes et autres matières intéressant les visiteurs. 13déc—au 21déc

Le Bataillon Allemand
TIENDRA
UNE FOIRE
QUI COMMENCERA
Mardi, 16 Décembre,
A
L'EXPOSITION BUILDING.

Le programme complet paraîtra prochainement.

9déc—au 16.

DÉPOT DE GLACES
—ET—
D'OBJETS D'ART.

La plus grande maison de ce genre dans les Etats du Sud.

CONCURRENCE DÉFIÉE.

Les personnes désirant l'un des articles suivants, feront bien de venir visiter nos magasins avant d'acheter ailleurs: Miroirs français pour cheminées et autres les fenêtres de tous les genres à ombre dorée, en noyer et particulièrement les Miroirs Moïse Amos en chêne et dorés qui sont à la mode en Nord. Stores et Cornichons pour fenêtres des dessins les plus élégants; aussi, Portraits, Cadres à Portraits des genres les plus beaux et les plus grandes et plus réunies publications de Gravures, Photographies à l'huile Chromos. Toujours en magasin, où les artistes et les connaisseurs pourront se trouver fer de faire leurs choix.

N'oubliez pas que la concurrence est défiée, et venez vous en convaincre chez

L. UTER,
No. 38 RUE ROYALE.

Nouveaux du New-Orléans City Mail Steam Company, No 154 rue du Canal—Nouvelle-Orléans 10 décembre 1879.—A une réunion du Conseil de Direction, qui a eu lieu ce jour, UN DIVIDENDE DE DEUX PIASTRES PAR ACTION a été déclaré payable aux actionnaires à partir du lundi 5 janvier 1879. Tous les transferts d'actions pendant dit jours antérieurs à cet date devront être ex-dividende.

M. C. LEWIS,
12déc—7t Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.—Nouvelle-Orléans, 6 décembre 1879.—L'assemblée annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI, 5 janvier 1880, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au Bureau de la rue Baronne, No 17.

WALTER V. CROUCH,
7déc—1m Secrétaire.

Annulation d'Assurance de la Nile-Orléans.—Bureaux No 102, rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1879.—Avis est par le présent donné aux actionnaires que l'élection annuelle de douze directeurs, pour l'année 1880, aura lieu, conformément à la charte, au bureau de l'Association, LUNDI, 22 décembre 1879, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

G. LAMAUX,
6déc—au 22 ins Secrétaire.

Bureaux de la compagnie d'assurance de la Nile-Orléans, coin Canal et Camp, Nile Orléans, 5 décembre 1879. Conformément à l'article VI de la charte, avis est par la présente donné aux actionnaires de la Compagnie que l'élection annuelle de douze (12) directeurs, pour l'année 1880, aura lieu au bureau de la Compagnie, LUNDI, 29 décembre 1879, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. W. RINGER, secrétaire.

5déc—au 29 déc

Banque du peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nile Orléans 4 décembre 1879.—Les présentes de cette banque sont prévenus que l'élection annuelle, suivant l'article 22 de la charte, de neuf directeurs pour le service de l'année prochaine, aura lieu dans la salle de la banque lundi 15 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures du soir.

M. LANDRY,
4 déc—au 15 Caissier.

Bureau de la Crescent Mutual Insurance Company.—Nile-Orléans, 1er décembre 1879.—A une réunion spéciale du Board of Trustees, tenue ce jour, dans les bureaux de cette Compagnie, W. R. LYMAN a été élu à l'unanimité President, à la place de THOS. A. ADAMS, démissionnaire.

CHAS. R. RICE,
22nov—1m Secrétaire.

JOS. BRANDNER,
Marchand-Tailleur,
34 ..... RUE BOURBON 34

A de DRAPS, CASSIMIRS et étoffes à gilets.
22 oct—3m

Bouteuls pour sucre et Barils pour Mélasse.

L. [illegible]
1000 BOUTEILLES à vendre
1000 BARILS PETIT MELASSE bon intérieurs de choix et qu'il livrera, en lots, au gré des acheteurs, aux plus bas prix du marché.

L. [illegible]
6déc—15t No. 6, rue de la Douane.

SPECTACLES, BALS, &c.

Grand Bal Paré et Masqué
—DONNÉ PAR LA—
SOCIÉTÉ SUISSE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS,
SAMEDI soir, 24 Janvier 1880,
A la Salle des ODD-FELLOWS.
—Comité d'arrangements.—
B. BOHN, Chairman.
B. S. Benedit, L. M. Pecoul,
H. Dieth, R. Meiler.
BILLETS ..... UNE PIASTRE.
14déc—14 & 19 janv à la Salle

Grande Vente
DE
VETEMENTS
POUR
HOMMES,
JEUNES GENS
ET ENFANTS
CHEZ
C. LAZARD,
213, 215 et 217 Vieille Levée,
Près de la rue Bienville.

CETTE Maison est généralement connue par toute la ville et la campagne comme étant de confiance et à bon marché, vient de recevoir une immense quantité de vêtements désirables et de goût pour automne et hiver qu'elle offre à des prix exceptionnels réduits.

GRANDE VARIÉTÉ
D'Habillements Complets
POUR
HOMMES,
JEUNES GENS,
ET ENFANTS,
Ainsi que de
CHAPEAUX,
CASQUETTES,
LINGES DE DESSOUS,
CHEMISES,
CRAVATES,
ETC., ETC. ETC.

Spécialité pour Vêtements d'Enfants de 3 à 9 ans.

Ce que nous offrons dans ce genre est tout ce qu'il y a de BEAU ET DE BON MARCHÉ.

Chacun trouvera son avantage à venir voir et examiner nos

MARCHANDISES

qui se recommandent par la COUPE, l'ÉLÉGANCE, LE BON GOUT, et surtout la DURABILITÉ.

PRIX FIXES.

Vêtements faits sur mesure, sous la surveillance d'un coupeur de premier ordre. Convenance garantie.

Nous invitons nos amis et les marchands de la Campagne, à venir nous voir avant de faire leurs achats ailleurs.

Les commandes par la poste, accompagnées d'une remise, recevront notre attention toute particulière.

6 nov—3m

D. MORIARTY
Marchand en gros et au détail de
COMESTIBLES
DE FANTAISIE ET DES FONDS.
L'un des plus grands importateurs en ville, de VINS et de LIQUEURS de la Californie.
Vin blanc et vin rouge, par barriques et par PUNCHEONS, 50 cts le gallon, au détail, 60.
Livraison des marchandises dans toutes les parties de la ville, à bord des bateaux et sur les chemins de fer, libre de frais.
13 nov—1m[illegible]

L'HIVER EST A NOS PORTES
—ET—
Le moment est venu d'acheter vos
Vêtements,
Articles de Toilette,
Chapeaux,
—CHEZ—
GODCHAUX,
81 & 83 RUE DU CANAL.

J'appelle votre attention sur mon Assortiment Choisi de LINGE pour

HOMMES,
JEUNES GENS,
ENFANTS,
CONFECTIONS

pour les saisons d'automne et d'hiver de 1879-80, et qui sont vendu aux plus bas prix.

N. B.—Linge fait sur commande, une spécialité.

Des échantillons et des indications pour se diriger sûrement ferront volontiers sur application.

Nov—1m DEJ

E. OFFNER,
Grand Etalage d'articles d'Art
Dans les plus nouvelles et les dernières nouveautés de
Royal Severs,
In Royal Dresden,
Royal Delock,
Royal Worcester,
Lenzvy Capelande,
Minton,
Amber Cruquole,
Bronze Glass,
AUSSI UNE PLEINE COLLECTION DE
VERRERIES
Irridescente, Rucquay, Webenlerne et Amerolaine.
Surmontant le Majolica, Wedgwood's et Minton's Majolica.
EN VASES
Nous avons le plus grand et le plus élégant assortiment en cette ville.
Vrais porcelaine française, Poterie anglaise de grès
ET LA CÉLÈBRE
PORCELAINE
AMÉRICAINE,
Qui est égale en apparence à la française. Notre prix pour ces services complets de Dîner, Déjeuner et de Thé, Dessert inclus
58 Pièces, est de $15
Ne vous trompez pas d'adresse et indiquez bien à votre transporteur d'aller
E. OFFNER,
174 ..... RUE DU CANAL 174
Entre les rues Baronne et Dryades.
13 nov—1m

PIANOS.

CHICKERING,
Mathushek
PIANOS
HALE
WERLEIN,

Magnifique Choix
DE FAIRE
FORTUNE!
—LA—
COMPAGNIE
DE LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
AU GRAND OPERA HOUSE, A
LA NOUVELLE-ORLEANS,
Louisiane.
—LE—
MARDI, 16 DECEMBRE 1879,
UN GRAND TIRAGE
EXTRA,
CLASSE M,
DE
Estey and Mason & Hamlin.

$150	$175	$200
$225	$250	$275
$300	$325	$350
$425	$450	$550
$400	$500	$600

ORGUES

$50	$60	$75
$80	$100